



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRES DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES A GENEVE

Intervention

de

M. Thomas Greminger,
Chef adjoint de la Délégation suisse

4^e Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des
mines antipersonnel,

le 17 septembre 2002 à Genève

Le texte prononcé fait foi.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la conférence. Votre longue expérience dans le domaine multilatéral, votre engagement personnel dans la mise en œuvre de la Convention sur les mines anti-personnel ainsi que la façon exemplaire avec laquelle vous avez préparé votre présidence seront indubitablement des atouts importants pour la réussite de nos travaux. Vous pouvez, en tout état de cause, compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président,

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un instrument multilatéral qui répond d'une manière concrète à des préoccupations humanitaires. Au cours des années 90, un groupe d'Etats et d'organisations non-gouvernementales arrivait à la conclusion que l'utilité militaire des mines antipersonnel était insignifiante au regard des dangers que représentent, pour la population civile, les mines antipersonnel, après la fin des hostilités notamment. En effet, pour la population civile, les conflits armés se poursuivent aussi longtemps que les mines antipersonnel réclament des victimes. En plus, dans maints cas, les mines antipersonnel restées sous terre retardent le retour des réfugiés, empêchent l'exploitation agricole des terres etc. et entravent la recherche de la paix.

Ces arguments sont tellement convaincants que, jusqu'à ce jour, la Convention d'Ottawa a su se rallier l'adhésion de pas moins de 126 Etats. Même si le rythme des adhésions s'est ralenti quelque peu depuis l'année passée, ma délégation reste confiante que le cap des 130 adhésions sera prochainement dépassé. A cet égard, ma délégation aimerait exprimer sa satisfaction que notamment l'Angola et l'Afghanistan, les pays les plus minés au monde, ont déposé leurs instruments de ratification. La Suisse entend poursuivre ses efforts de déminage dans ces deux pays notamment.

Monsieur le Président,

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa constitue un succès aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Une part importante de ce succès incombe au Centre de déminage humanitaire, qui soutient également le processus intersessionnel à Genève. Mon pays est

particulièrement heureux qu'à la dernière réunion à Managua, cette contribution du Centre ait été non seulement reconnue, mais aussi renforcée par la création d'une unité d'appui. La contribution du Centre au processus intersessionnel et à la préparation des conférences annuelles devrait nous permettre de nous concentrer sur les activités et les problèmes les plus importants. Permettez-moi, dans ce contexte, de vous rappeler l'importance de la transparence et de l'inclusion la plus complète possible de toutes les parties dans ce processus.

Monsieur le Président,

La quatrième Conférence de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction à Genève est la dernière réunion des Etats parties avant les premières échéances concernant la destruction des mines antipersonnel au cours de l'année prochaine. Ces échéances sont une étape importante pour la Convention parce qu'elles engagent d'une façon concrète la responsabilité de tous les Etats parties. D'une part, elles obligent les Etats parties détentrices des mines antipersonnel d'engager des moyens techniques, en personnel et financiers importants en vue de la destruction des mines antipersonnel. D'autre part, elles engagent les Etats parties à mettre à la disposition des Etats qui en ont besoin, l'aide et l'assistance nécessaires à cet effet. La Suisse se félicite de pouvoir assumer, ensemble avec la Roumanie, la présidence du Comité permanent pour la destruction des mines antipersonnel; un élément central des activités de ce Comité est la constitution d'un groupe de contact pour l'assistance technique en matière de destruction. En plus, la Suisse a offert aux pays détenteurs de mines un second cours de gestion de la destruction des mines, qui a eu lieu à Martigny.

Monsieur le Président,

La Suisse a renoncé à la constitution de stocks de mines antipersonnel. Mon pays est cependant conscient que l'accès aux mines demeure nécessaire à des fins de recherche. Mais cela doit se faire selon des modalités bien précises. La question est de savoir si ce problème doit être réglementée par chaque pays individuellement ou par un organe commun.

Monsieur le Président,

Le déminage humanitaire des terres infectées nécessite des ressources humaines, techniques et financiers importantes et cela sur plusieurs années. Pour la Suisse, le principe de base est que la destruction des mines antipersonnel doit être prise en charge par les structures et les institutions existantes dans les pays affectés. La création de nouvelles structures doit rester l'exception. En même temps, il faut améliorer le savoir-faire des pays affectés et leur fournir d'expertise là où elle est nécessaire. A cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative du

Comité permanent de déminage de faire l'inventaire des efforts de déminage au niveau mondial et d'identifier les besoins d'assistance technique et financière les plus urgents. Pour sa part, le Gouvernement suisse maintient son engagement en faveur des efforts de déminage dans les pays les plus affectés. En particulier, il note avec grande satisfaction que le système de gestion information (IMSMA), développé par l'Ecole polytechnique à Zürich sous la houlette du GICHD, est devenu un outil de travail important pour les activités sur le terrain. Finalement, afin de rendre l'assistance de la Suisse encore plus efficace mon Gouvernement est en train d'étudier la possibilité de mieux intégrer les projets de déminage dans ses programmes d'aide aux développements et d'assistance technique.

Monsieur le Président,

L'assistance aux victimes des mines est une autre des préoccupations importantes pour mon pays. Au cours de ces dernières années, la Suisse s'est engagée en faveur d'une approche intégrée, qui utilise au mieux l'interopérabilité des différents acteurs dans ce domaine. L'assistance aux victimes, en particulier les prestations des soins ainsi que leur réadaptation et leur réinsertion économique et sociale doivent demeurer une préoccupation constante pour toutes les parties intéressées. Il ne faut jamais oublier qu'il y continuera à y avoir des victimes des mines aussi longtemps que les mines antipersonnel continueront à être utilisées et que les terres infestées ne seront pas déminées. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel n'a pas résolu une fois pour tout le problème des victimes des mines; elle est seulement une première étape en vue de la solution du problème. Il est de notre devoir de veiller à ce que notre engagement en faveur des victimes des mines ne faiblisse jamais. Chaque victime compte!

Monsieur le Président,

Les progrès que nous avons réalisés depuis l'entrée en vigueur de notre Convention sont impressionnants. Ils nous renforcent dans notre détermination de poursuivre notre objectif principal, à savoir l'interdiction totale et complète des mines antipersonnel sur l'ensemble de la planète. Le chemin à parcourir demeure encore long du fait notamment que les principaux détenteurs de mines antipersonnel au monde n'ont pas encore adhéré à la Convention. En outre, la fabrication et le déploiement de mines par des acteurs non étatiques sont inquiétants. Nous devons trouver des solutions pour empêcher de telles pratiques. De ce fait, nous sommes encore loin de notre but de créer un instrument universellement reconnu et qui bannit une fois pour toutes les mines antipersonnel.

La Conférence d'examen de 2004 présentera la première occasion pour les Etats parties d'examiner en détail le fonctionnement et l'application des dispositions et

d'apporter les corrections éventuelles quant à l'évolution, des priorités et le futur développement de la Convention. Nous soutenons l'idée d'entamer sans tarder les travaux préparatifs dans le cadre du processus intersessionnel, cela afin que la prochaine Conférence des Etats parties puisse prendre les premières décisions d'ordre administratif et organisationnel.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.